

Politique en santé, sécurité et environnement

Garlock du Canada, une entreprise estrienne spécialisée dans le domaine des technologies liées aux produits d'étanchéité industrielle, qui est localisée au Québec (Canada), souscrit pleinement aux principes de l'excellence de sa gestion et de l'amélioration continue à l'égard de ses pratiques et de ses activités touchant la santé, la sécurité et l'environnement (SSE).

L'entreprise s'engage aux principes de management suivants :

- * Mener l'ensemble de ses activités de sorte à privilégier la sécurité, protéger la santé des travailleurs et prévenir la pollution dans l'environnement sur lequel elle exerce une influence.
- * Respecter les lois et règlements gouvernementaux en matière de santé, de sécurité et d'environnement au travail relatifs à ses activités qui ont des incidences sur le milieu.
- * Adhérer à toutes autres exigences commerciales en matière de santé et sécurité au travail et à la protection de l'environnement reconnues par ses partenaires et y apporter les mêmes priorités que son engagement en matière de conformité aux exigences légales et souscrire entièrement aux politiques en santé, sécurité et environnement en tant que division d'EnPro Industries.
- * Participer à des initiatives du milieu reliées à la mise en place de la gestion de la conformité réglementaire relative à ses activités.
- * Établir des objectifs mesurables, puis surveiller ses pratiques touchant la santé, la sécurité et l'environnement, dans son établissement.

Il incombe à chaque personne qui travaille pour ou pour le compte de l'entreprise d'être sensible, dans ses activités quotidiennes, à tout ce qui touche la santé, la sécurité et l'environnement. C'est dans cet esprit qu'elle se doit, à titre d'organisme affilié à une corporation mondiale, de s'efforcer de mettre en œuvre les « Principes SSE » qui suivent :

- * Permettre une amélioration continue de ses performances autant dans le domaine de la santé, de la sécurité au travail que de l'environnement. Ses actions prendront en considération les priorités suivantes :
 - Promouvoir la responsabilisation publique et le leadership en santé, en sécurité et en environnement de l'entreprise par le partage de l'information issue des expériences passées lorsque applicable.

- Concevoir des produits et utiliser des procédés dont l'impact sur la santé, la sécurité et l'environnement est minime, tant à l'étape de la production que de l'utilisation et de l'élimination.
 - Exploiter ses installations de sorte à protéger l'environnement et à éviter la pollution, avec l'objectif d'une production de déchets dangereux à zéro, tout en favorisant la santé et la sécurité.
 - Éduquer et motiver la direction et ses employés à travailler d'une manière sécuritaire et responsable sur le plan de l'environnement.
- Promouvoir les principes d'excellence en matière de santé et de sécurité se traduit en considérant les priorités suivantes, ainsi :
- Toutes les blessures peuvent être évitées.
 - C'est à la direction, peu importe l'échelon, que revient l'obligation de créer un milieu de travail sécuritaire.
 - La sécurité est du ressort de chaque employé et cela constitue une condition d'emploi en soi.
 - Chaque accident fait l'objet d'une enquête immédiate pour en établir les causes et les corriger afin d'éviter que des événements similaires se produisent.

Les procédures de communication de la présente politique prévoient que les valeurs privilégiées soient connues par l'ensemble des partenaires et employés de l'entreprise. Celle-ci sera révisée et mise à jour chaque fois qu'un changement de contexte le requiert.

Représenté par : _____
Le comité de direction

E. Lauzon

Date : _____

8 juillet 2009